

## INTERSYNDICALE NATIONALE DES INTERNES

# Comment te déclarer gréviste

**DÉCEMBRE 2025**

*Contacts préférentiels :*

*Mélanie DEBARREIX, Présidente*

*Arthur PONCIN, Premier Vice-Président*

*Ton syndicat local en priorité ; à défaut : [contact@isni.fr](mailto:contact@isni.fr)*

---

*InterSyndicale Nationale des Internes*

12 Rue Cabanis - 75014 Paris

Téléphone : 06 50 67 39 32 (Présidence)

Site : <https://isni.fr> | Adresse mail commune : [contact@isni.fr](mailto:contact@isni.fr)

Réseaux sociaux : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#) | [YouTube](#) | [TikTok](#)

## COMMENT FAIS-TU POUR TE DÉCLARER GRÉVISTE ?

C'est très simple, il te suffit d'ouvrir le lien drive suivant :  
[https://drive.google.com/drive/folders/1gld\\_5b-kkEqIFu9pzd5T88ZRI0Z8-B3C?usp=sharing](https://drive.google.com/drive/folders/1gld_5b-kkEqIFu9pzd5T88ZRI0Z8-B3C?usp=sharing)

Sur ce drive, tu auras tout ce qu'il te faut :

1. Pour t'informer si tu le souhaites (*dossier 1 - "Documentation"*)
2. Bien lire le document "Grève mode d'emploi" (*dossier 2*) pour bien comprendre tous les tenants et les aboutissants +++ (salaires, assignations, droit de grève, etc.)
3. Remplir la déclaration individuelle avec les jours et heures où tu comptes faire grève :
  - **TOUT LE MONDE en grève le samedi 10 janvier !**
  - Si possible, en plus, **tous les jours** à partir du 5 janvier, **au moins 1 heure par jour** (pour que tu comptes dans les effectifs des grévistes !)
4. L'envoyer idéalement par mail **avec accusé de réception au moins 48h avant** (en jour ouvré pour être sûr qu'il n'y ait pas de problème) **AVEC le préavis de grève** (*présent dans le même dossier dossier 2*) à la Direction des Affaires Médicales (DAM) ou la Direction des Ressources Humaines dont tu dépends (dans ton groupement hospitalier, CHU, CH, centre privé) en mettant en objet [**Prénom Nom - Déclaration individuelle de grève**].

Tu peux retrouver facilement les personnes de l'administration de l'hôpital qui te contactent en début de stage en général, et leur envoyer. **N'hésite pas à te rapprocher des communications de ton syndical local qui te donne peut-être les contacts adéquats directement !**

Si tu es en **stage chez un.e praticien.ne**, en général la DAM de ton CHU (qui demeure ton CHU de rattachement) reste ton interlocuteur, et tu peux lui envoyer ta déclaration. Il faut aussi prévenir ton maître de stage et lui envoyer ta déclaration individuelle de grève remplie avec le préavis !

Dans tous les cas, on le répète, rapproche-toi des communications et réseaux sociaux de ton syndicat local pour les informations adaptées à ta subdivision !

Tu peux ensuite **communiquer et relayer** les différentes publications sur tes réseaux, pour **faire du bruit**, et **montrer notre inquiétude** pour le système de santé et nos patients !

**N'oublie pas également de prévenir ton service et ton chef de service.**

**Et à les motiver à faire grève aussi !**